

CFPPA du GARD

Nîmes-Rodilhan

Se former en percevant un salaire

Talents

CATALOGUE

Apprendre un métier

DES FORMATIONS

Salariés

Acquérir une qualification

Installation

Professionnels

Formations longues

Bilan de compétences

Formations
inter/intra
entreprise

2012 - 2013



CFPPA du GARD

Centre de Formation
Professionnelle et
de Promotion
Agricole

Formation ouverte
à tout public

<http://www.epl.nimes.educagri.fr>



C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Seul établissement public d'enseignement agricole du Gard, l'E.P.L.E.F.P.A. (*Établissement Public Local d'Enseignement et de formation Professionnelle Agricoles*) de Nîmes-Rodilhan développe des formations initiales par la voie scolaire et l'apprentissage, mais il intervient aussi tout au long de la vie en proposant des formations courtes ou longues, des bilans de compétences, de la VAE et des actions d'insertion pour un public adulte au sein de son C.F.P.P.A.

A l'écoute des partenaires et voulant répondre aux besoins de formation et d'insertion dans le territoire, l'E.P.L.E.F.P.A. au travers de ses quatre établissements et par des démarches innovantes, cherche à :

- Adapter en permanence l'évolution de l'enseignement technique agricole aux évolutions de l'agriculture et du monde rural,
- Donner à cet enseignement les capacités de répondre aux nouvelles attentes de la société,
- Offrir aux jeunes et aux adultes les atouts nécessaires pour qu'ils réussissent leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

L.E.G.T.A.

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

Formations générales

- De la seconde au Bac S

Formations du secteur

PRODUCTION

- BEPA
- BAC PROFESSIONNEL
- BTSA Viticulture/Œnologie
- BAC Technologique Et Technologies végétales

Formations du secteur

AMÉNAGEMENT

- BEPA
- BAC PROFESSIONNEL
- BTSA Aménagement Paysager
- BAC Technologique Et Technologies des Aménagements
- BTSA Gestion et Maîtrise de l'eau

Formations du secteur

TECHNICO-COMMERCIAL

- BTSA TC « Végétaux d'ornement, animaux de compagnie »

C.F.A.

Centre de Formation d'Apprentis

Organisme de formation financé :

- Par la Région Languedoc-Roussillon
- Par la Taxe d'apprentissage et

Formations du CAP au BTSA

- Viticulture Œnologie
- Travaux Paysagers
- Production Végétales
- Gestion et Maîtrise de l'Eau
- Environnement

Le C.F.A. et la formation par la voie de l'apprentissage, aujourd'hui constituent une alternative de :

FORMATION ADAPTÉE AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

C.F.P.P.A.

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Gard

Enseignement individualisé, adapté aux personnes en reconversion professionnelle ou en promotion sociale. La formation continue se construit sur un projet professionnel spécifique à chaque stagiaire lui permettant d'acquérir des compétences et d'obtenir une qualification.

TRÈS ACTIF ET ADAPTABLE,

le C.F.P.P.A adapte en permanence ses différentes formations aux exigences du marché de l'emploi. Cette adaptation constante permet une ouverture vers des compétences hors agriculture, notamment dans l'environnement, le secteur de l'agroalimentaire ou celui de la commercialisation.

Le C.F.P.P.A construit des formations spécifiques et adaptées à la demande des entreprises et en fonction de leurs besoins.

DOMAINE DE DONADILLE

Exploitation Agricole

Situé au cœur de l'appellation «Costières de Nîmes», Le Domaine de Donadille est l'Exploitation Agricole de l'E.P.L.E.F.P.A. de Nîmes-Rodilhan. qui s'étend sur une surface de 50 ha.

Les principales productions sont la vigne (32 ha), des pommiers (6ha) et des cultures annuelles (12 ha) et un rucher professionnel de 400 ruches.

UN ACTEUR IMPORTANT DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Véritable unité de production, soumise aux aléas techniques et économiques, en prise avec les réalités de la profession agricole, l'exploitation a également une vocation pédagogique forte et variée (jeunes, étudiants, adultes et apprentis). C'est également un lieu privilégié d'expérimentation.

le C. F. P. P. A.

C'est :

- ♦ 4 Sites de formation à Alès, Bagnols sur Cèze, Rodilhan et Vauvert
- ♦ 3 Ateliers de Pédagogie Personnalisés (A.P.P.) à Beaucaire, Le Vigan et Vauvert
- ♦ 1 Centre de Bilan de Compétences et de Conseil en Ressources Humaines à Vauvert

Qui proposent :

- ♦ Formations courtes (Initiation/Perfectionnement/Service aux entreprises)
- ♦ Formations longues (Diplômantes/Certifiantes/D'insertion professionnelle)
- ♦ Ateliers de Pédagogie Personnalisés (Remise à niveau/Soutien/préparation concours/Informatique/Linguistique...)
- ♦ Bilan de compétences, VAE, Accompagnement aux projets, Conseil en ressources humaines...

A tout public :

- ♦ Bénéficiaires des minimas sociaux, Demandeurs d'emploi, Adultes handicapés,
- ♦ Salariés du secteur agricole et salariés hors secteur agricole en période de professionnalisation, réorientation, reconversion...
- ♦ Contributeur Vivea : Exploitants agricoles, conjoint collaborateur, aide familial, cotisants de solidarité
- ♦ Retraité, étudiant, individuel
- ♦ Entreprises

Nos différents catalogues de formation reposent sur la construction individualisée et « à la carte » du parcours de formation du stagiaire en fonction de son projet professionnel et du besoin de l'entreprise pour ses salariés. Différents parcours sont proposés.

Toute l'équipe du CFPPA est à votre disposition pour vous renseigner et vous accueillir afin que chacun puisse trouver la formation nécessaire à l'évolution de son activité professionnelle.

Michel UGHETTO

Directeur de la F.P.C.A.

Formation Continue et Apprentissage

Frédéric RENOULT

Responsable du C.F.P.P.A.



SOMMAIRE

Niveau	INTITULÉ De la FORMATION	Date De début	Date De fin	Lieu De la Formation	Page
II	LICENCE PROFESSIONNELLE AGRICULTURE BIOLOGIQUE, CONSEIL ET DEVELOPPEMENT	05/09/12	11/07/13	Rodilhan	4/5
IV	BPREA AGRICULTURE BIOLOGIQUE	05/09/12	11/07/13	Rodilhan	6
IV	BPREA APICULTURE	10/01/13	19/12/13	Rodilhan	7
IV	BPREA ÉLEVAGE	10/01/13	19/12/13	Alès	8
IV	BPREA HORTICULTURE	10/01/13	19/12/13	Rodilhan	9
IV	BPREA VITICULTURE ŒNOLOGIE	10/01/13	19/12/13	Bagnols/Cèze	10
IV	BPA TRAVAUX FORESTIERS	07/01/13	17/07/13	Le Vigan	11
V	CAPA EER - ENTRETIEN de l'ESPACE RURAL	08/02/13	31/10/13	Le Vigan	12
V	CAPA PAUM PRODUCTION AGRICOLE UTILISATION MATÉRIELS	11/02/13	29/10/13	Alès	13
V	CS ÉLAGUEUR GRIMPEUR	18/01/13	28/06/13	Rodilhan	14
V	CS TRACTORISTE	09/11/12	30/04/13	Rodilhan	15
V	CS UTILISATEURS de CHEVAUX ATTELÉS	12/11/12	18/04/13	Rodilhan/Haras Uzès	16
V	Base de Qualification EN AGRICULTURE	21/01/13	14/06/13	Bagnols/Cèze	17
V	Base de Qualification EMPLOYÉ AGRICOLE	10/01/13	19/12/13	Vauvert	18
V Bis	PAMA Préparation Aux Métiers de l'Agriculture	17/01/13	18/06/13	Vauvert	19
V Bis	PAVIP Parcours Actif Vers l'Insertion Professionnelle	10/01/13	19/12/13	Le Vigan	20
V Bis	PAVIP Parcours Actif Vers l'Insertion Professionnelle	10/01/13	19/12/13	Vauvert	21
V Bis	ÉCOLE DE L'APPRENTISSAGE	27/08/12	16/11/12	Vauvert	22
	INFORMATIONS PRATIQUES				23
	LE FINANCEMENT DE LA FORMATION				23
	FICHE d'INSCRIPTION				24/25
	NOS AUTRES CATALOGUES				26

Abréviation :

BPA : Brevet Professionnel Agricole

BP-REA : Brevet Professionnel Responsable Exploitation Agricole

CAPA : Certificat d'Aptitudes Professionnelles Agricole

CS : Certificat de Spécialisation



C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Licence Professionnelle

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : CONSEIL & DÉVELOPPEMENT

- *Diplôme unique en France délivré par l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II), en co-habilitation avec VetAgro Sup, et en partenariat avec des établissements d'enseignement technique.*
- *Une formation en lien direct avec les professionnels de la filière de l'agriculture biologique.*
- *Une formation nationale et multi-site*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les bases scientifiques de l'agriculture biologique
- Maîtriser les spécificités agronomiques et zootechniques de ce type d'agriculture
- Connaître l'environnement professionnel, institutionnel et réglementaire de ce mode de production
- Analyser les filières de l'agriculture biologique de la production à la consommation
- Diagnostiquer le fonctionnement de l'entreprise, formaliser un conseil, réaliser un audit
- Appréhender les spécificités de la transformation et de la distribution des produits biologiques
- Coordonner et animer des projets de développement



ACCESSIBLE

- En Formation initiale (uniquement sur le site Auvergne-Limousin)
- En Formation continue (sur tous les sites) demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle, etc.
- Techniciens, cadres, salariés d'entreprises, agents de développement, etc.
- Contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, congés individuels de formation
- Les modules sont également ouverts aux candidats ayant présenté une Validation des Acquis de l'Expérience

CONDITIONS d'ADMISSION

- L2 de biologie ayant acquis une expérience en agronomie avant l'entrée en formation
- L2 de sciences économiques au cas par cas, selon les acquis du candidat et son projet professionnel
- DUT biologie appliquée, option Agronomie ; Analyses Biologiques et Biochimiques ; Industrie Agroalimentaire, selon les acquis du candidat et son pro- jet professionnel
- BTS agricole selon les options
- Autres formations selon niveau, expérience et projet professionnel
- Le recrutement est effectué après acceptation du dossier par la commission pédagogique

MODALITÉS d'ADMISSION

Dossier à retirer auprès des UFR Sciences et Technologies de l'Université Blaise Pascal, de VetAgro Sup et des établissements partenaires Ou à télécharger www.univ-bpclermont.fr/formation/formation/UBPPROG2454.html - <http://www.vetagro-sup.fr/node/219>

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les étudiants suivent la formation dans l'un des six sites

UNITES D'ENSEIGNEMENT

- **UE 1 - 90 h - Techniques de gestion et de communication**
Développement durable, gestion de projet, commerce international, droit, mathématiques et statistiques, anglais, techniques de communication
- **UE 2 - 60 h - Biologie et systèmes productifs**
Ecologie générale et sciences du sol, zootechnie et bien être animal, physiologie animale et végétale
- **UE 3 - 120 h - Agronomie et zootechnie appliquée à l'agriculture biologique**
Réalisation d'un diagnostic agro-environnemental d'exploitation
Etude de cas portant sur une analyse technico-économique et/ou étude de la conversion
- **UE 4 - 140 h - Connaissance de l'agriculture biologique**
Historique, acteurs, réglementation, filières, distribution, gestion et diffusion de l'information
- **UE 5 Professionnelle - 70 h / Au choix** : a) Conseil-développement b) Audit- certification c) Transformation d) Distribution-commerce
- **Projet tuteuré - 150 h - Conduite en groupe d'un projet technique, scientifique ou de développement pour un commanditaire**
- **Stage en entreprise** : 16 semaines minimum réalisées en alternance avec les périodes de cours, au sein d'une même entreprise, avec un sujet d'étude ou une thématique spécifique à traiter



C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Licence Professionnelle (suite)

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : CONSEIL & DÉVELOPPEMENT

- *Diplôme unique en France délivré par l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II), en co-habilitation avec VetAgro Sup, et en partenariat avec des établissements d'enseignement technique.*
- *Une formation en lien direct avec les professionnels de la filière de l'agriculture biologique.*
- *Une formation nationale et multi-site*

DÉBOUCHÉS

- Conseiller d'entreprise dans les domaines du développement agricole, de la production, de la transformation, de la commercialisation
- Inspecteur pour le contrôle et la certification
- Gérant d'entreprise TPE, PME : responsable de département ou d'unité

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

Afin de mutualiser une partie des enseignements théoriques, des pratiques pédagogiques innovantes sont utilisées, notamment les services de Formation Ou-verte et à Distance de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand :

- Tous les apprenants ont accès à une plateforme virtuelle d'enseignement à distance dans chacun des établissements.
- Les enseignements sont mutualisés entre établissements grâce à la visioconférence

CONTACTS

Université Blaise Pascal

UFR Sciences et Technologies -24 avenue des Landais, BP 80026 63171 Aubière Cédex

Responsable : Boris Fumanal, boris.fumanal@univ-bpclermont.fr

VetAgro Sup

Campus agronomique de Clermont - 89 avenue de l'Europe - BP 35 - 63370 Lempdes

Coordination nationale : Florence Cabanel, f.cabanel@vetagro-sup.fr



LE RESEAU ET LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

Contacts Sud Méditerranée

CFPPA du Gard : Avenue Yves Cazeaux 30230 RODILHAN

Référent pédagogique : Nathalie de Turckheim : nathalie.de-turckheim@educagri.fr - <http://www.epl.nimes.educagri.fr/>

CFPPA de Vaucluse : BP 274 - 84208 CARPENTRAS

Référent pédagogique : Barbara Meyer : cfppa.carpentras@educagri.fr - <http://campus.louisgiraud.online.fr/>

Lycée François Pétrarque : Site Agroparc - BP 1208 - 84911 AVIGNON CEDEX 09

Référent pédagogique : Jérôme Collet : jerome.collet@educagri.fr - <http://www.epl.avignon.educagri.fr/legta/>

LES AUTRES SITES DE FORMATION

● Site Auvergne-Limousin

Université Blaise Pascal (Clermont II) - VetAgro Sup - Lycée agricole Brioude-Bonnefont : epl.bonnefont@educagri.fr

EPL Edgar Pisani de Tulle-Naves-Cornil : legta.tulle-naves@educagri.fr

● Site Midi-Pyrénées

CFPPA La Cazotte - cfppa.st-affrique@educagri.fr

INEOPOLE Formation : gilles.parcoret@mfr.asso.fr

● Site Bretagne

CFPPA Le Rheu : cfppa.le-rheu@educagri.fr

● Site Rhône-Alpes

MFR d'Anneyron : bernard.zerbib@mfr.asso.fr

● Site de La Martinique

EPL Croix Rivail : gerard.descas@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole AGRICULTURE BIOLOGIQUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du **métier de chef d'exploitation agricole** et la **capacité professionnelle** permettant de prétendre aux aides à l'installation.

PUBLIC : Toute personne ayant pour projet de **s'installer en agriculture**.

CONDITIONS d'ADMISSION : Être âgé de 18 ans, justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme **et** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou **Dans les autres cas**, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur. Les jeunes de 18 à 25 ans ne justifiant pas d'expérience professionnelle peuvent suivre un BP REA sur 2 ans en alternance en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'alternance est validée comme expérience professionnelle pour la délivrance du diplôme.

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests de pré-requis pour les personnes n'ayant pas de diplôme niveau IV

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Rodilhan (Gard) de septembre à juillet : Parcours complet de 1449H dont 1204H en centre et 245H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises. 10 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

UCG 1 : Connaissances et techniques liées au traitement de l'information, **126 h**

UCG 2 : Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, **105h**

UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation agricole biologique dans son environnement, **77h**

UCP 2 : Dynamique du Territoire/Enjeux du développement durable et de l'agriculture biologique, **42h**

UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation agricole, **21h**

UCP 4 : Comptabilité et gestion de l'exploitation agricole, **126h**

UCP 5 : Commercialisation des produits biologiques de l'exploitation agricole, **98h**

UCP 6 : Projet professionnel lié à une exploitation agricole ou de salarié en agriculture, **98h**

UCT 1 : Conduite d'un atelier de production horticole en agriculture biologique --- | **399h**

UCT 2 : Conduite d'un atelier de production arboricole en agriculture biologique -- | **399h**

UCARE : 2 UCARES AU CHOIX : • Plantes aromatiques & médicinales en AB • Oléiculture en AB • Traction animale • Conduite et premier entretien des engins agricoles • Arrosage raisonné • Apiculture en AB, **ou parmi une liste des UCARES régionales, chacune 56h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** • Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquiescer de nouveaux droits à l'ARE. • Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD ● Salarié(e) ● Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole A P I C U L T U R E

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du **métier de chef d'exploitation agricole** et la **capacité professionnelle** permettant de prétendre aux aides à l'installation.

PUBLIC : Toute personne ayant pour projet de **s'installer en agriculture**.

CONDITIONS d'ADMISSION : Être âgé de 18 ans, justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme **et** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou **Dans les autres cas**, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur. Les jeunes de 18 à 25 ans ne justifiant pas d'expérience professionnelle peuvent suivre un BP REA sur 2 ans en alternance en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'alternance est validée comme expérience professionnelle pour la délivrance du diplôme.

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests de pré-requis pour les personnes n'ayant pas de diplôme niveau IV

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Rodilhan (Gard) de janvier à décembre : Parcours complet de 1414H dont 1204H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises. 10 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

UCG 1 : Connaissances et techniques liées au traitement de l'information, **126 h**

UCG 2 : Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, **105h**

UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement, **77h**

UCP 2 : Dynamiques sociales et professionnelles du territoire, **42h**

UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation agricole, **21h**

UCP 4 : Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole, **126h**

UCP 5 : Commercialisation des produits, **98h**

UCP 6 : Projet professionnel lié à une exploitation apicole ou de salariat en apiculture, **98h**

UCT 1 : Conduite d'un atelier de production apicole----- | **399h**

UCT 2 : Conduite d'un atelier de production d'essaims et de reines *ou* Conduite d'une activité de services---

UCARE : Production d'autres produits apicoles (gelée royale, pollen, propolis...), **56h**

UCARE : Transformation du miel, **56h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

●**Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

●**Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

●**Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

●**Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

●**Demandeurs d'emploi CIF-CDD** ●**Salarié(e)** ●**Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ÉLEVAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du **métier de chef d'exploitation agricole** et la **capacité professionnelle** permettant de prétendre aux aides à l'installation.

PUBLIC : Toute personne ayant pour projet de **s'installer en agriculture**.

CONDITIONS D'ADMISSION : Être âgé de 18 ans, justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme **et** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou **Dans les autres cas**, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur. Les jeunes de 18 à 25 ans ne justifiant pas d'expérience professionnelle peuvent suivre un BP REA sur 2 ans en alternance en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'alternance est validée comme expérience professionnelle pour la délivrance du diplôme.

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests de pré-requis pour les personnes n'ayant pas de diplôme niveau IV

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA d'Alès (Gard) de janvier à décembre : Parcours complet de 1414H dont 1204H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises. 10 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

UCG 1 : Connaissances et techniques liées au traitement de l'information, **126 h**

UCG 2 : Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, **105h**

UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement, **77h**

UCP 2 : Dynamiques sociales et professionnelles du territoire, **42h**

UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation agricole, **21h**

UCP 4 : Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole, **126h**

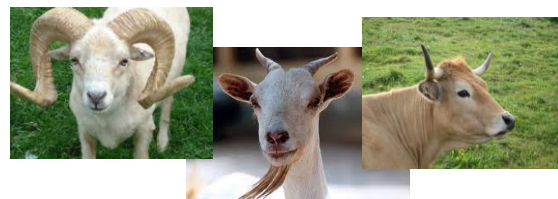
UCP 5 : Commercialisation des produits, **98h**

UCP 6 : Projet professionnel lié à une exploitation agricole **ou** de salariat en agriculture, **98h**

UCT 1 : Conduite d'un atelier de production laitière ou d'animaux de boucherie -----

UCT 2 : Conduite d'un atelier d'animaux de boucherie ou laitière ou gestion des équipements agricoles- | **399h**

UCARE : **2 UCARES AU CHOIX :** • Traction animale • Pastoralisme • Conduite et premier entretien des engins agricoles **ou parmi une liste des UCARES régionales, chacune 56h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** • Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquies de nouveaux droits à l'ARE. • Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Demandeurs d'emploi : Patricia REYJAL

Demandeurs d'emploi CIF-CDD - Salarié(e) - Contrat de professionnalisation : Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
 Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
 Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
 ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
 N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole HORTICULTURE

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du **métier de chef d'exploitation agricole** et la **capacité professionnelle** permettant de prétendre aux aides à l'installation.

PUBLIC : Toute personne ayant pour projet de **s'installer en agriculture**.

CONDITIONS d'ADMISSION : Être âgé de 18 ans, justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme **et** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou **Dans les autres cas**, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur. Les jeunes de 18 à 25 ans ne justifiant pas d'expérience professionnelle peuvent suivre un BP REA sur 2 ans en alternance en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'alternance est validée comme expérience professionnelle pour la délivrance du diplôme.

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests de pré-requis pour les personnes n'ayant pas de diplôme niveau IV

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Rodilhan (Gard) de janvier à décembre : Parcours complet de 1414H dont 1204H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises. 10 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

- UCG 1 :** Connaissances et techniques liées au traitement de l'information, **126 h**
- UCG 2 :** Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, **105h**
- UCP 1 :** Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement, **77h**
- UCP 2 :** Dynamiques sociales et professionnelles du territoire, **42h**
- UCP 3 :** Gestion du travail dans l'exploitation agricole, **21h**
- UCP 4 :** Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole, **126h**
- UCP 5 :** Commercialisation des produits, **98h**
- UCP 6 :** Projet professionnel lié à une exploitation agricole **ou** de salariat en agriculture, **98h**
- UCT 1 :** Conduite d'un atelier de production horticole **ou** arboricole - | **399h**
- UCT 2 :** Conduite d'un atelier de production arboricole **ou** horticole - | **399h**
- UCARE : 2 UCARES AU CHOIX :** • Traction animale • Apiculture en AB • Oléiculture en AB • Arrosage raisonné • Conduite et premier entretien des engins agricoles • Plantes aromatiques & médicinales en AB, **ou parmi une liste des UCARES régionales, chacune 56h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

• **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

• **Vous êtes demandeur d'emploi :** • Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. • Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

• **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Demandeurs d'emploi : Patricia REYJAL

Demandeurs d'emploi CIF-CDD - Salarié(e) - Contrat de professionnalisation : Houria BENAMAR
 Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole VITICULTURE - ŒNOLOGIE

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du **métier de chef d'exploitation agricole** et la **capacité professionnelle** permettant de prétendre aux aides à l'installation.

PUBLIC : Toute personne ayant pour projet de **s'installer en agriculture**.

CONDITIONS d'ADMISSION : Être âgé de 18 ans, justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme **et** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou **Dans les autres cas**, justifier de 1 an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur. Les jeunes de 18 à 25 ans ne justifiant pas d'expérience professionnelle peuvent suivre un BP REA sur 2 ans en alternance en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'alternance est validée comme expérience professionnelle pour la délivrance du diplôme.

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Bagnols sur Cèze (Gard) de janvier à décembre : Parcours complet de 1414H dont 1204H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises. 10 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

UCG 1 : Connaissances et techniques liées au traitement de l'information, **126 h**

UCG 2 : Enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture, **105h**

UCP 1 : Diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement, **77h**

UCP 2 : Dynamiques sociales et professionnelles du territoire, **42h**

UCP 3 : Gestion du travail dans l'exploitation agricole, **21h**

UCP 4 : Suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole, **126h**

UCP 5 : Commercialisation des produits, **98h**

UCP 6 : Projet professionnel lié à une exploitation agricole ou de salariat en agriculture, **98h**

UCT 1 : Conduite d'un atelier viticole -----] **399h**

UCT 2 : Conduite d'un atelier de vinification et d'élevage de vins ou Gestion des équipements de l'exploitation agricole--]

UCARE : 2 UCARES AU CHOIX : • Oléiculture en AB • Conduite et premier entretien des engins agricoles • Traction animale

• Plantes aromatiques et médicinales en AB **ou parmi une liste des UCARES régionales**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée** : de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi** : • Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. • Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion** : le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi** : Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD** ● **Salarié(e)** ● **Contrat de professionnalisation** : Houria BENAMAR
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Brevet Professionnel Agricole TRAVAUX FORESTIERS

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir un diplôme de niveau V dans le domaine forestier
- Le BPA forme les futurs salariés des domaines forestiers, des entreprises de bûcheronnage ou de sylviculture.

PUBLIC : Toute personne : jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, reconversions...

CONDITIONS d'ADMISSION :

- Avoir plus de 18 ans
- Avoir des capacités physiques suffisantes (endurance, résistance aux intempéries)
- Posséder un niveau équivalent au CAPA ou 3ème
- Justifier de 12 mois d'activité (tous secteurs confondus)

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests d'entrée pour les personnes n'ayant pas un diplôme de niveau IV

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA du Vigan (Gard) de janvier à juillet : Parcours complet de 931H dont 798H en centre et 133H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau V du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 10 Unités sont acquises. 8 unités capitalisables et 2 Ucares (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

CONTENU :

UCG 1 : Mathématiques – Français, **80 h**

UCG 2 : Économie – Droit du travail, **98 h**

UCG 3 : Écologie - Énergie durable, **87 h**

UCS 1 : Tronçonnage, **40 h**

UCS 2 : Abattage, **90 h**

UCS 3 : Façonnage, **90 h**

UCO 1 : Biologie – Botanique, **93 h**

UCO 2 : Machinisme, **60 h**

UCARE : Écobaue (SEB), **80 h**

UCARE : Élagage (HJE), **80 h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD** ● **Salarié(e)** ● **Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole ENTRETIEN de l'ESPACE RURAL

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir un diplôme de niveau V
- Former aux métiers de l'entretien de l'espace rural : entretien des voiries, des espaces communaux, des bords de cours d'eau, des espaces privés (domaines, propriétés de chasse...)

Le titulaire de ce CAPA travaille en tant qu'ouvrier qualifié chargé d'effectuer des travaux d'entretien de sites dégradés ou abandonnés dans le respect de l'équilibre écologique : fauchage, débroussaillage, travaux de bûcheronnage, plantation. Il peut effectuer l'aménagement de zones de loisirs, de sentiers de randonnée, de chemins de halage... Il est capable d'utiliser divers matériels (tronçonneuse, tondeuse, débroussailleuse, motoculteur,...) et d'en assurer l'entretien courant. Il peut travailler pour une collectivité territoriale, une association de protection de la nature...



PUBLIC : Toute personne : jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, reconversions...

CONDITIONS d'ACCÈS : Être âgé de 18 ans et justifier d'un an minimum d'activité professionnelle (à la date de l'examen)

RECRUTEMENT : Sur dossier et entretien + Tests d'entrée pour les personnes n'ayant pas un diplôme de niveau V bis.

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA du Gard, Antenne du Vigan (Gard) de février à octobre : Parcours complet de 1050H dont 805H en centre et 245H en entreprise.

VALIDATION : La formation est composée de huit unités capitalisables. 7 UC du référentiel national et 1 UC d'adaptation locale. Ces unités capitalisables sont indépendantes les unes des autres. Le diplôme national (Ministère de l'Agriculture) du CAPA est délivré lorsque ces huit unités capitalisables sont obtenues.

CONTENU :

- Mathématiques adaptées à une situation professionnelle
- Expression, communication
- Sciences du vivant
- Mise en situation professionnelle
- Connaissance de la filière, des entreprises, du monde actuel
- Sensibilisation à l'agriculture biologique

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Demandeurs d'emploi : Patricia REYJAL

Demandeurs d'emploi CIF-CDD - Salarié(e) - Contrat de professionnalisation : Houria BENAMAR
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole PRODUCTIONS AGRICOLES ET UTILISATION DES MATÉRIELS

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Le CAPA PAUM permet de devenir Agent d'entretien des espaces verts, Ouvrier polyvalent agricole.

CONDITIONS d'ADMISSION : Être âgé de plus de 18 ans, avoir défini son projet professionnel et avoir une petite expérience dans ce secteur professionnel. Niveau V bis pour accéder à la formation.

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA d'Alès, de février à octobre : Parcours complet de 1050H dont 805H en centre et 245H en entreprise.

VALIDATION : Le CAPA "Production Agricole Utilisation des Matériels " est un diplôme de niveau V du Ministère de l'Agriculture.

CONTENU :

- Mathématiques, **84h**
- Expression & Communication, **84h**
- Ergonomie, **21h**
- Biologie, **112h**
- Production végétale, certiphyto, **343h**
- Monde actuel, **63h**
- Description de l'exploitation ou de l'entreprise, **42h**
- Sensibilisation à l'Agriculture Biologique, **21h**
- Développement durable, **7h**
- UCARE Entretien de l'espace, **28h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquiescer de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Demandeurs d'emploi : Patricia REYJAL

Demandeurs d'emploi CIF-CDD - Salarié(e) - Contrat de professionnalisation : Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Certificat de Spécialisation ÉLAGUEUR GRIMPEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir les compétences nécessaires au métier d'Élagueur Grimpeur
- Valider des acquis professionnels en agriculture

PUBLIC : Toute personne : jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, reconversions...

CONDITIONS D'ADMISSION : Être âgé de plus de 18 ans, justifier d'une année d'expérience professionnelle dans le secteur agricole ou de trois années dans un autre secteur ET être titulaire d'un diplôme de niveau V. Mobile et bonnes conditions physiques

RECRUTEMENT : Sur entretien et tests

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Rodilhan (Gard) de janvier à juin : Parcours complet de 770H dont 560H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau V du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 4 unités sont acquises.

CONTENU :

UC1 : Être capable de justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement, **140h**

UC2 : Être capable de participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement, **105h**

UC3 : Être capable de maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal, **182h**

UC4 : Être capable d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité, **105h**

Module complémentaire : Développement durable, **28h**



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD ● Salarié(e) ● Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Certificat de Spécialisation TRACTORISTE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir les compétences nécessaires au métier de tractoriste
- Valider des acquis professionnels en agriculture

PUBLIC : Toute personne : jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, reconversions...

CONDITIONS D'ADMISSION : Être âgé de plus de 18 ans, justifier d'une année d'expérience professionnelle dans le secteur agricole ou de trois années dans un autre secteur ET être titulaire d'un diplôme de niveau V. Aptitudes au travail en extérieur

RECRUTEMENT : Sur entretien et tests

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : CFPPA de Rodilhan (Gard) de novembre à avril : Parcours complet de 770H dont 560H en centre et 210H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau V du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 3 unités sont acquises.

CONTENU :

UC1 : 336h

- Travaux agricoles mécanisés + caces
- Remise à niveau
- Sauveteur secouriste du travail
- Techniques de Recherche d'Emploi
- Initiation à Internet

UC2 : 140h

- Entretien et maintenance des agroéquipements

UC3 : 84h

- Suivi et gestion de l'atelier de travaux mécanisés



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD** ● **Salarié(e)** ● **Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Certificat de Spécialisation UTILISATEUR DE CHEVEAUX ATTELÉS

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir une qualification professionnelle reconnue dans le domaine de l'attelage mobilisant des véhicules hippomobiles à des fins touristiques ou utilitaires, ou dans le domaine du travail agricole.

PUBLIC : Toute personne : jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, reconversions...

CONDITIONS D'ADMISSION : Être âgé de plus de 18 ans, justifier d'une année d'expérience professionnelle dans le secteur agricole ou de trois années dans un autre secteur ET être titulaire d'un diplôme de niveau V. Aptitudes au travail en extérieur.

RECRUTEMENT : Sur entretien et tests (en septembre)

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION : au CFPPA du Gard à Rodilhan et au Haras national d'Uzès de novembre à avril. Parcours complet de 735H dont 560H en centre et 175H en entreprise.

VALIDATION : Diplôme de niveau V du ministère de l'agriculture et de la forêt. Le diplôme est obtenu lorsque les 4 unités sont acquises.

CONTENU :

UC1 : Entretien des animaux de traction, 95h

- Choix de chevaux adaptés à l'activité
- Comportement d'un cheval en relation avec l'activité

UC2 : Utilisation des animaux de traction, 276h

- Mode d'harnachement
- Attelage adapté
- Réglage et adaptation simples des matériels
- Conduite d'attelage

UC3 : Activité d'attelage, 102h

UC4 : Gestion de l'activité, 87h

- Réseaux professionnels
- Réglementations
- Documents d'enregistrement
- Résultats



Cette formation se déroule en partenariat avec les Haras Nationaux d'Uzès



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

● **Vous êtes salarié(e) d'une structure publique ou privée :** de nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation et de percevoir une rémunération pendant votre formation (Plan de formation, CIF-CDI, CIF-CDD...).

● **Vous êtes demandeur d'emploi :** ● Si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD). Pour cela, vous devez justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, quelle que soit la nature des contrats, au cours des 5 dernières années ; dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD, au cours des 12 derniers mois. Vous avez droit à une rémunération. La durée d'un CIF-CDD effectué hors contrat de travail vous permet d'acquérir de nouveaux droits à l'ARE. ● Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi (financée par le Conseil Régional). La rémunération est établie en fonction du statut de chaque stagiaire par l'ASSEDIC ou le Conseil Régional.

● **Vous êtes : âgé(e) de 16 à 25 ans ; bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou d'un contrat unique d'insertion :** le contrat de professionnalisation permet d'alterner des périodes d'activité professionnelle dans l'entreprise et des périodes de formation visant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme. Les personnes en contrat de professionnalisation ont un statut de salarié. Leur rémunération est calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation : Elle ne peut être inférieure à 55 % du SMIC pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans et à 70 % du SMIC pour les 21 ans et plus. Elle est égale à 100% du SMIC pour les plus de 26 ans. Le coût de la formation est financé par l'OPCA de l'entreprise d'accueil.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

● **Demandeurs d'emploi :** Patricia REYJAL

● **Demandeurs d'emploi CIF-CDD** ● **Salarié(e)** ● **Contrat de professionnalisation :** Houria BENAMAR

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56 ✉ cfppa.nimes@educagri.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Base Permanente de Qualification en AGRICULTURE

OBJECTIFS DE LA FORMATION : Acquisition de savoirs faire immédiatement mobilisables en situations professionnelles dans différents secteurs de l'agriculture.

PUBLIC : Demandeurs d'emploi jeunes et adultes sur fiche de prescription de votre référent (*Pôle emploi, MLI, référent RSA, CIDFF, Cap Emploi...*). Salariés.

PRÉ-REQUIS : Jeunes ou adultes ayant une expérience dans le domaine agricole, disposant des capacités physiques pour ces travaux. Être mobile

RÉMUNÉRATION : Vous pouvez bénéficier d'une rémunération Région ou Pôle Emploi, suivant la législation et votre situation personnelle. Votre statut sera stagiaire de la formation professionnelle.

LIEU ET PÉRIODE : Formation en entrées/sorties permanentes de janvier à juin au CFPPA Bagnols/Cèze (Gard)

PROGRAMME DE LA FORMATION (suivant les saisons)

Arboriculture :

- Conduite du verger
- Taille des arbres fruitiers
- Cueillette et conditionnement

Viticulture :

- Plantation
- Taille de formation
- Taille de production
- Travaux en vert

Machinisme agricole :

- Conduite et entretien du matériel agricole
- Travail du sol
- Utilisation des pulvérisateurs
- Licence Cariste (CACES 3)

Divers :

- Renforcement des connaissances de base
- Sensibilisation au maraîchage
- Sensibilisation aux produits phytosanitaires
- Sensibilisation à l'Agriculture Biologique
- Sensibilisation au Développement Durable
- Certificat de Navigation Internet
- Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail



ORGANISATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- De niveau V, la formation se compose de modules. Chaque module est validé par un formateur et un professionnel.
- Des stages en entreprise sont prévus tout au long de la formation.

Les modules proposés permettent à chaque stagiaire d'acquérir un éventail de techniques professionnelles validées par :

- Une attestation de formation.
- Le Certificat de Qualification

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personnes à Contacter : Pierre BARALE, *Référent pédagogique* - Annie PARISE, *Secrétaire*

10 Avenue du Mail - 30200 Bagnols/Cèze Tél 04 66 89 56 32 Fax 04 66 50 93 45 Mail : cfppa.bagnols@wanadoo.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Base de Qualification Agricole EMPLOYÉ AGRICOLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Maîtrise des techniques agricoles
- Découverte des entreprises agricoles
- Mise en relation avec le monde professionnel agricole

PUBLIC : Demandeurs d'emploi jeunes et adultes sur fiche de prescription de votre référent (*Pôle emploi, MLI, référent RSA, CIDFF, Cap Emploi...*). Salariés

PRÉ-REQUIS : Motivation pour l'agriculture, capacités physiques en adéquation avec les travaux.

RÉMUNÉRATION : Vous pouvez bénéficier d'une rémunération Région ou Pôle Emploi, suivant la législation et votre situation personnelle. Votre statut sera stagiaire de la formation professionnelle.

LIEU DE LA FORMATION : au CFPPA de Vauvert (Gard) de janvier à décembre.

VALIDATION : Niveau V

RECRUTEMENT : Tests d'entrée et de positionnement et entretien individuel mesurant la motivation du futur stagiaire et vérifiant les pré-requis et l'éligibilité à la formation continue professionnelle. Places limitées à 15 personnes. Informations collectives prévues en décembre (session de janvier) et juin (session de septembre). Prévoir la journée, se présenter avec un CV, la fiche de prescription, les papiers d'identité et un stylo bille.



ORGANISATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Formation en entrée et sortie permanente tout au long de l'année au CFPPA de Vauvert de janvier à décembre.

La formation se compose de modules qui sont validés par un formateur et/ou un professionnel (CQP ou modules de CQP). Une attestation de formation sera remise en fin de formation.

Alternance : centre et entreprise tout au long de la formation

Horaires : 08h30 à 12h30 et 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi

CONTENU DE LA FORMATION MODULAIRE :

Viticulture : Taille, conduite du vignoble.

Arboriculture : Taille, conduite du verger.

Maraîchage biologique : Mise en place de cultures et entretien

Machinisme agricole (module effectué sur le site de Rodilhan) : Conduite et entretien du matériel agricole

Traitement phytosanitaire : Connaissance et application de produits

Mathématiques appliquées

Techniques de Recherche d'Emploi

Sensibilisation au Développement Durable

Module santé (SST)

Modules proposés en fonction des contraintes saisonnières



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personnes à Contacter : David JARDIN, *Référent pédagogique* - Marie VIRET, *Secrétaire*

240 rue Carnot – 30600 Vauvert Tél 04 66 88 23 78 Fax 04 66 51 99 81 Mail : bip.vauvert@orange.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Préparation Aux Métiers de l'Agriculture (PAMA) DÉCOUVERTE des MÉTIERS AGRICOLES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Découverte des métiers agricoles
- Acquisition des compétences nécessaires en vue d'une insertion professionnelle ou d'une entrée en formation agricole.
- Mise en situation professionnelle

PUBLIC : Demandeurs d'emploi jeunes et adultes sur fiche de prescription de votre référent (Pôle emploi, MLI, référent RSA, CIDFF, Cap Emploi...), n'ayant pas un niveau de formation supérieur à un niveau IV (ou demande de dérogation).

PRÉ-REQUIS : Motivation pour travailler dans le domaine agricole et préciser son projet professionnel ou de formation.

RÉMUNERATION : Vous pouvez bénéficier d'une rémunération Région ou Pôle Emploi, suivant la législation et votre situation personnelle. Votre statut sera stagiaire de la formation professionnelle.

LIEU DE LA FORMATION : au CFPPA de Vauvert (Gard) de janvier à juin

ORGANISATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formation collective avec alternance centre (476h) et entreprise (245h) tout au long de la formation. Possibilité d'obtenir le Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail. Une attestation de formation sera remise en fin de formation.

Horaires : 8 heures 30 à 12 heures 30 et 13 heures 30 à 16 heures 30 du lundi au vendredi.

RECRUTEMENT :

Tests d'entrée et de positionnement, entretien individuel mesurant la motivation du futur stagiaire et vérifiant les pré-requis et l'éligibilité à la formation continue professionnelle. Places limitées à 15 personnes. Informations collectives prévues en décembre et ou janvier.

Prévoir la journée, se présenter avec un CV, la fiche de prescription, les papiers d'identité et un stylo bille.



PROGRAMME :

- Initiation à la viticulture
- Initiation à l'arboriculture
- Initiation au maraîchage en agriculture biologique
- Initiation aux Travaux Paysagers
- Sensibilisation au Développement Durable
- Travail sur le projet professionnel
- Techniques de Recherche d'Emploi
- Connaissance du secteur professionnel et législation du travail
- Remise à niveau des connaissances de base : Mathématiques et Français
- Prévention hygiène et sécurité, préparation au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personnes à Contacter : Nadège DAUDE, Référent pédagogique - Marie VIRET, Secrétaire

240 rue Carnot – 30600 Vauvert Tél 04 66 88 23 78 Fax 04 66 51 99 81 Mail : bip.vauvert@orange.fr

La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Parcours Actif Vers l'Insertion Professionnelle (PAVIP) DÉCOUVERTE des MÉTIERS

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Travail sur la faisabilité du projet professionnel en vue d'une insertion professionnelle ou d'une entrée en formation qualifiante.

PUBLIC :

Adultes ou jeunes de niveau V ou inférieur, en difficulté d'insertion professionnelle ou n'ayant pas encore validé de projet professionnel.

LIEU ET DURÉE DE LA FORMATION :

Au CFPPA Antenne du Vigan ; Une moyenne de 490 heures en centre et 245 heures en entreprise. La durée est modulable en fonction des besoins et objectifs des stagiaires.

RÉMUNÉRATION :

Suivant la législation et la situation antérieure de la personne.

PROGRAMME :

- Techniques de recherche d'emploi
- Connaissance de l'entreprise et du bassin d'emploi
- Remise à niveau des connaissances de base
- Préparation à l'AFPS
- Initiation : traitement de texte, tableur, internet

ÉVALUATION :

- Positionnement, évaluation en cours et en fin de formation
- Une attestation de formation sera délivrée en fin de parcours

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personne à Contacter :

Patricia REYJAL

☎ 04 66 20 33 09

☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr



La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr

N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



Parcours Actif Vers l'Insertion Professionnelle (PAVIP) DÉCOUVERTE des MÉTIERS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Découverte des métiers dans tous les secteurs porteurs du bassin d'emploi
- Construction et validation du projet professionnel en vue d'une insertion professionnelle ou l'entrée en formation qualifiante
- Mise en relation avec le monde professionnel
- Remise à niveau des connaissances de base

PUBLIC : Demandeurs d'emploi jeunes et adultes sur fiche de prescription de votre référent (Pôle emploi, MLI, référent RSA, CIDFF, Cap Emploi...), n'ayant pas un niveau de formation supérieur à un niveau IV (ou demande de dérogation).

PRÉ-REQUIS : Savoir lire, écrire, s'exprimer et compter. Motivation pour travailler sur son projet professionnel ou de formation

RÉMUNÉRATION : Vous pouvez bénéficier d'une rémunération Région ou Pôle Emploi, suivant la législation et votre situation personnelle. Votre statut sera stagiaire de la formation professionnelle.

LIEU DE LA FORMATION : au CFPPA de Vauvert (Gard) de janvier à juin

ORGANISATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation se compose de modules en entrée et sortie permanente tout au long de l'année. Possibilité d'obtenir le Certificat de Formation Générale (CFG) et le Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail

Une attestation de formation sera remise en fin de formation.

Alternance : centre et entreprise tout au long de la formation.

Horaires : 8 heures 30 à 12 heures 30 et 13 heures 30 à 16 heures 30 du lundi au vendredi.

RECRUTEMENT : Tests d'entrée et de positionnement, entretien individuel mesurant la motivation du futur stagiaire et vérifiant les pré-requis et l'éligibilité à la formation continue professionnelle. Places limitées à 15 personnes.

Informations collectives prévues en décembre (session de janvier) et juin (session de septembre)

Prévoir la journée, se présenter avec un CV, la fiche de prescription, les papiers d'identité et un stylo bille.

PROGRAMME :

- Techniques de Recherche d'Emploi
- Travail sur le projet professionnel
- Vie sociale et éducation civique
- Connaissance de l'entreprise et du bassin d'emploi
- Législation du travail
- Remise à niveau des connaissances de base : Mathématiques et Français
- Communication
- Sensibilisation au Développement Durable
- Prévention hygiène et sécurité, préparation au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personnes à Contacter : Nadège DAUDE, Référent pédagogique - Marie VIRET, Secrétaire

240 rue Carnot - 30600 Vauvert Tél 04 66 88 23 78 Fax 04 66 51 99 81 Mail : bip.vauvert@orange.fr



La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



ÉCOLE DE L'APPRENTISSAGE

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Découvrir l'apprentissage
- Mise en relation avec les entreprises
- Trouver un maître d'apprentissage
- Découvrir les métiers de l'agriculture
- Maîtriser son orientation

PUBLIC : Jeunes de plus de 16 ans et moins de 26 ans remplissant les conditions pour signer un contrat d'apprentissage.

PRÉ-REQUIS :

Personnes souhaitant entrer en formation par apprentissage et respectant les conditions d'accès à l'apprentissage.

RÉMUNERATION : Les stagiaires de l'école de l'apprentissage peuvent bénéficier d'une rémunération, à condition qu'ils ne perçoivent aucune indemnité de Pôle Emploi.

Les stagiaires quittant la formation pendant la période probatoire des 10 premiers jours de formation ne peuvent prétendre à aucune indemnisation. Statut : Stagiaire de la formation professionnelle

LIEU DE LA FORMATION : au CFPPA de Vauvert (Gard). Fin août à novembre

ORGANISATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Durée hebdomadaire : 35 heures/semaine

Alternance : 6 semaines en centre et 6 semaines en entreprise

Horaires : 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

RECRUTEMENT :

Toute entrée en formation doit être prescrite par un conseiller Mission locale, Pôle Emploi ...

Pour info : Mission Locale Jeune de Petite Camargue 04 66 88 37 85 au 310 rue Emile Zola à Vauvert

CONTENU DE LA FORMATION MODULAIRE :

- Conception paysagère
- Techniques agricoles et horticoles
- Technique de Recherche d'Emploi
- Consolidation du projet « apprentissage »
- Connaissance de l'environnement socio-économique

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Personnes à Contacter :

Nadège DAUDE, Référent pédagogique

Marie VIRET, Secrétaire

240 rue Carnot – 30600 Vauvert

Tél 04 66 88 23 78 Fax 04 66 51 99 81

Mail : bip.vauvert@orange.fr



La Région Languedoc Roussillon prend en charge la mise en œuvre de l'action de formation effectuée par le CFPPA du Gard (sous réserve de l'ouverture de la formation)





C. F. P. P. A. du Gard

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE FORMATION : 08h30/12h30 et 13h30/16h30, du lundi au vendredi - 35h/semaine

HÉBERGEMENT : à Rodilhan uniquement Chambre individuelle, en fonction des disponibilités : 118 €/mois

RESTAURATION : Possibilité de prendre ses repas (midi/soir) au Self, Lycée à Rodilhan - Tarifs au 31/05/12 : 4.08 €

RÉMUNÉRATION : Suivant la législation en vigueur et la situation antérieure du candidat

Le FINANCEMENT DE LA FORMATION

La loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie permet à toute personne désireuse de se former dans un but de professionnalisation, de bénéficier d'une aide financière. Ces aides sont à demander auprès de différents organismes selon votre situation :

- **Bénéficiaires des minimas sociaux** : Renseignez vous auprès de votre référent social ou des services de l'insertion du Conseil Général
- **Demandeurs d'emploi** : Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi. Vous pouvez obtenir une prise en charge de votre formation sous certaines conditions par l'OPCA de votre ancien employeur (Organisme Paritaire Collecteur Agréé auquel cotise l'employeur). Chaque branche professionnelle a un OPCA.
- **Jeune de moins de 26 ans** : Renseignez vous auprès des services de la Mission Locale Jeunes.
- **Adulte handicapé** : Renseignez vous auprès de votre conseiller Cap Emploi ou Pôle Emploi pour une prise en charge par la Délégation Régionale de l'AGEFIPH.
- **Salariés chantiers insertion, contrats aidés** : Prise en charge par l'employeur et/ou des services de l'insertion du Conseil Général.
- **Salariés hors secteur agricole** : Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de l'OPCA auquel cotise votre employeur. Plusieurs possibilités de financement : le plan de formation, le congé individuel de formation (CIF), le droit individuel à la formation (DIF)...
- **Salariés du secteur agricole** : Renseignez-vous auprès de votre employeur ou du FAFSEA (Fonds Assurance Formation Salariés Exploitations Agricoles).
- **Exploitant agricole/Conjoint collaborateur/Aide familial/Cotisant solidaire** : Possibilité de financement par le fonds d'assurance formation des exploitants agricoles (VIVEA). Merci de produire une attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation Vivéa Attestation délivrée par la MSA dont vous dépendez.

Dans le cadre de la loi en faveur des PME (loi 2.8.2005 art. 3) tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

- **Particulier** : Nous consulter pour l'établissement d'un devis





FICHE de CANDIDATURE - Date : / /

Formation :

Etat Civil

M Mme Melle Nom.....

Nom de jeune fille..... Prénom.....

Né(e) le..... à..... Age.....

Département ou Pays de naissance..... Nationalité

N° Sécurité Sociale.....

Domicile.....

Téléphone..... Courriel.....@.....

Situation de famille : marié(e) célibataire veuf(ve) séparé(e), divorcé(e) vie maritale

Nombre d'enfants à charge :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Je suis demandeur d'emploi (préciser) :

indemnisé par Pôle Emploi

non indemnisé par Pole Emploi

depuis moins de 6 mois

entre 6 mois et 1 an

entre 1 et 2 ans

depuis + de 2 ans

N° Pôle Emploi :

Je suis demandeur d'emploi handicapé

Je suis travailleur non salarié (préciser) :

Artisan, commerçant

Agriculteur, exploitant

Profession libérale

autre :

Je suis bénéficiaire du RSA

Je suis salarié(e) sous contrat de travail

Autre situation (préciser) (étudiant, mère au foyer, ...) :



FICHE de CANDIDATURE (suite)

FORMATION GÉNÉRALE

Indiquer les diplômes et le niveau de la dernière classe fréquentée :

Niveau d'étude

Diplôme obtenu.....

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Rappel des activités professionnelles salariées ou non salariées qui précèdent l'entrée en stage : compléter les tableaux suivants ou joindre un Curriculum Vitae

Période (du au)	Activité	Employeur

FORMATION CONTINUE

Thème	Année	Durée

PROJET PROFESSIONNEL

Indiquez en quelques lignes les motivations qui vous poussent à demander cette formation : Décrivez votre projet professionnel.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous pris connaissance de cette formation ?

Quel est le prescripteur qui vous a orienté vers cette formation ? Pôle Emploi Cap Emploi CIDF Mission locale
 Service orientation AFPA Service orientation Conseil Général Autre, précisez.....

Fiche à envoyer au : CFPPA du Gard Avenue Yves Cazeaux - 30 230 RODILHAN ☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56



C. F. P. P. A. du Gard
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Avenue Yves Cazeaux, 30 230 RODILHAN
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr - 🌐 www.epl.nimes.educagri.fr
N° SIRET : 193 001 393 000 19 - N° de déclaration d'existence : 91 30 P 0319 30



DEMANDEZ AUSSI...

Notre catalogue des Formations courtes : Initiation, Perfectionnement, Service aux entreprises

Contact : Houria BENAMAR

☎ 04 66 20 33 09 - ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr

Notre catalogue des formations et de prestations proposées par

Nos A.P.P.

Ateliers de Pédagogie Personnalisée

☛ **À Beaucaire, Contact : Frédérique BELADEN**

☎ 04 66 59 54 15 - ☎ 04 66 59 01 79
✉ appbea@wanadoo.fr

☛ **Au Vigan, Contact : Houria BENAMAR**

☎ 04 66 20 33 09 - ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr

☛ **À Vauvert, Contact : Isabelle SAUVAGE**

☎ 04 66 88 47 88 - ☎ 04 66 88 42 52
✉ app.vauvert@wanadoo.fr

Notre C.B.C.R.H.

Centre de Bilan et de
Conseil en Ressources Humaines

☛ **À Vauvert, Contact : Angélique PHOTION**

☎ 04 66 73 37 50 - ☎ 04 66 51 99 81
✉ cfppa.cfppa@wanadoo.fr

Pour toutes demandes spécifiques

CONTACT : Houria BENAMAR

☎ 04 66 20 33 09 - ☎ 04 66 20 45 56
✉ cfppa.nimes@educagri.fr



CFPPA du GARD

Nîmes-Rodilhan



VAUVERT (30600)

CFPPA | CFA

Responsable : Sylvie MEISELLE

E-mail : bip.vauvert@orange.fr

240, rue Carnot

Tel : 04 66 88 23 78

Fax : 04 66 51 99 81

Centre de Bilan et de Conseil en Ressources Humaines

Responsable : Sylvie MEISELLE

E-mail : cfppa.cfppa@wanadoo.fr

240, rue Carnot

Tel : 04 66 73 37 50

Fax : 04 66 51 99 81

Atelier de Pédagogie Personnalisée

Responsable : Isabelle SAUVAGE

E-mail : appvauvert.cfppa@gmail.com

Espace Solidarité

Rue Emile Zola

Tel : 04 66 88 47 88

Fax : 04 66 88 42 52

RODILHAN (30230)

Siège administratif du CFPPA

Directeur : Michel UGHETTO

Responsable : Frédéric RENOULT

E-mail : cfppa.nimes@educagri.fr

Av. Yves Cazeaux

Tel : 04 66 20 33 09

Fax : 04 66 20 45 56

BAGNOLS SUR CEZE (30200)

CFPPA | CFA

Responsable : Pierre BARALE

E-mail : cfppa.bagnols@wanadoo.fr

10 av. du Mail

Tel : 04 66 89 56 32

Fax : 04 66 50 93 45

ALES (30100) et LE VIGAN (30120)

Responsable : Lionel BONNEFOUS

CFPPA | CFA

E-mail : cfppa.ales@wanadoo.fr

Bvd Louis Blanc

30100 Alès

Tel - Fax : 04 66 30 03 98

Atelier de Pédagogie Personnalisée

E-mail : applevigan@wanadoo.fr

30 B rue du Pont de la Croix

30120 Le Vigan

Tel : 04 67 82 76 76

Fax : 04 99 92 00 99

BEAUCAIRE (30300)

Atelier de Pédagogie Personnalisée

Responsable : Frédérique BELADEN

E-mail : appbea@wanadoo.fr

23, rue Denfert

Tel : 04 66 56 54 15

Fax : 04 66 59 01 79

